



CAPN RECOURS ENTRETIEN PROFESSIONNEL – INSPECTEURS 16 NOVEMBRE 2022

La CAPN n°4 s'est tenue le 16 novembre sous la présidence de **Mme Stéphanie Marin**, administratrice supérieure, nouvellement nommée à la tête du bureau RH3, assistée de plusieurs de ses collaborateurs.

Florence DAP (élue titulaire), **Emmanuel FOURNIGAULT** (permanent USD-FO, expert) et **Jérôme LE BLANC** (DI IDF, expert) représentaient **l'USD-FO**.

Pour rappel : **USD-FO** 2 sièges/4 dans cette CAPN.

Autres syndicats présents CFDT (1 siège) – Solidaires (1 siège)

- Des recours variés montrant parfois l'échec ou le mauvais déroulement de l'entretien d'évaluation.
- Des évaluations d'inégale qualité qui soulignent à nouveau la nécessité de mieux former certains évaluateurs.
- Des comptes rendus d'évaluation et des recours qui traduisent parfois de fortes tensions dans un service.
- Des échanges souvent constructifs avec l'administration, en dépit de certains désaccords.

RECOURS EN APPRÉCIATIONS PHRASÉOLOGIQUES

La CAP a examiné **13 dossiers** dont :

- 1 recours pour l'année 2019.
- 5 recours pour l'année 2020.
- 4 recours pour l'année 2021.
- 3 recours pour l'année 2022.

L'administration traite les dossiers en fonction de leur ancienneté.

La situation sanitaire explique le retard accumulé dans le traitement des recours. Nous devrions revenir à une certaine normalité pour l'ensemble des recours à venir.

Suite à la réforme des CAP (loi dite de «transformation de la fonction publique» d'août 2019, les CAP locales ont été supprimées et tous les recours sont désormais portés devant les CAP nationales.

Nous remarquons d'un commun accord (OS et administration) que certains dossiers (3 ou 4 lors de cette séance) ne seraient jamais arrivés en CAPN avant la réforme.

↳ À vouloir supprimer des instances au nom de la «simplification», on arrive à des situations paradoxales, au risque de l'engorgement des CAP...

Les recours étudiés lors de cette séance étaient variés et d'une complexité inégale.

Notons que l'administration a été sensible à certains de nos arguments ce qui a facilité le dialogue social. Si nous ne sommes évidemment pas toujours tombés d'accord, nous avons pu constater et apprécier la volonté d'expliquer et de justifier de l'administration.

Nous remercions également les rédacteurs du bureau RH3 pour leur disponibilité et le travail «titanesque» effectué en amont de cette CAPN.

RAPPEL

L'évaluation annuelle est un moment important dans la carrière d'un agent. Elle est censée constituer un véritable dialogue entre l'agent et sa hiérarchie.

Depuis l'instauration des nouvelles Lignes Directrices de Gestion (LDG), le CREP devient un élément d'arbitrage essentiel dans l'évolution de la carrière d'un agent, tant pour les mutations sur des postes à profils (estimés à 80 % en catégorie A) que pour les promotions.

↳ Aussi, nous vous conseillons de **bien préparer en amont votre entretien. Dans votre CREP, doivent apparaître l'ensemble des vos tâches métiers, des formations effectuées au cours de l'année, vos déplacements professionnels, vos attentes concernant l'évolution de votre carrière...**

Lorsque votre CREP ne correspond pas à vos attentes ou lorsque le dialogue avec le notateur est stérile, le recours est alors nécessaire.

👉 Il est impératif de bien se préparer à l'exercice du recours en phraséologie. Vous devez suggérer des éléments à modifier et/ou remplacer dans les rubriques pour lesquelles vous allez déposer votre recours.

👉 Attention pour autant à ne pas demander la réécriture complète de votre CREP !

👉 Plus que jamais, à l'issue de l'étude de ces 13 dossiers, nous vous encourageons à vous rapprocher de l'USD-FO et de vos représentants locaux afin de vous aider dans la rédaction de votre recours.

CONSEILS DE L'USD-FO

Nous vous conseillons fortement :

- de préparer en amont votre évaluation en faisant en sorte d'y faire figurer l'ensemble de votre activité professionnelle de l'année écoulée,
- d'utiliser pleinement les rubriques libres qui vous sont destinées dans les formulaires d'évaluation,
- de préparer votre recours avec un représentant syndical. Vos représentants **USD-FO** disposent d'une réelle technicité dans ce domaine, compte tenu de leur expérience,
- de consulter également votre représentant pour vous conseiller sur l'opportunité ou pas de faire un recours,
- nous vous recommandons fortement de proposer à la CAP une reformulation de la phraséologie attendue. Certains écueils sont à éviter, d'où la nécessité de se faire aider par un représentant syndical.

Nous tenons à vous remercier de nous avoir accordé deux sièges sur 4 à cette CAP d'inspecteurs lors des précédentes élections (2018-2022).

L'USD-FO a participé à l'ensemble des CAPN au cours de ce mandat en consacrant en amont et pour chaque séance, une préparation minutieuse aux dossiers étudiés.

Nous espérons que votre confiance nous sera renouvelée lors des prochaines élections qui se tiendront du **1^{er} au 08 décembre 2022**.

LES 1^{er} - 8 DÉCEMBRE 2022
VOTEZ POUR LES LISTES DE
L'USD-FO!



... Et n'oubliez pas avant tout de créer votre compte électeur en actionnant votre carte électronique à partir de votre espace personnel sur le site de l'ENSAP.



1^{er} – 8 décembre – élections professionnelles
USD-FO : VOS ATTENTES, NOTRE ENGAGEMENT